

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres :

**en exercice : 44****présents : 42****pouvoirs : 2****votants : 44**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 10 mars 2022

**Présents :** Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,  
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAYREAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

**Est nommée secrétaire de séance :** A. DURAND

### Budget Assainissement : affectation des résultats de 2021

Considérant que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin de financement est au minimum égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

Vu le Compte Administratif 2021 du budget Assainissement de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,

Vu la délibération n° D-20220316-11 portant adoption du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 du budget Assainissement, et faisant apparaître les résultats de l'exercice,

Considérant l'avis du Trésorier,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 7 mars dernier,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de déterminer l'affectation des résultats, tout en sachant que l'affectation en réserve est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissements,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

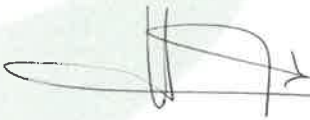
- **DECIDE** d'affecter le résultat 2021 des Comptes Administratifs du budget Assainissement de la CCSL sur le budget 2022 de la façon suivante :

**Budget Assainissement :**

Résultat d'investissement reporté – compte 001	- 853 391,37 €
Restes à réaliser	- 202 485,00 €
<b>Solde Investissement</b>	<b>- 1 055 876,37 €</b>
Résultat de fonctionnement	+ 1 701 874,06 €
Proposition d'affectation sur l'exercice 2021 Investissement compte 1068	1 055 876,37 €
Reliquat du résultat de fonctionnement - compte 002	645 997,69 €

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente,  
**Christelle BRAUD**



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
Préfecture le

de son affichage le